



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving  
- PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Gérance de construction - IML et BQ	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE474-171393/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EE474-171393	<b>Date</b> 2016-11-21
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-018-16898	
<b>File No. - N° de dossier</b> QCL-6-39159 (018)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-11-28</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Piras, Gabriel	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qcl018
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2870 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Institut Maurice Lamontagne (IML) 850, de la Mer, Mont-Joli (Québec) et Base de Québec (BQ) 101, boulevard Champlain, Québec (Québec)	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**TITRE : SERVICES DE GÉRANCE DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE L'EXÉCUTION DE DIVERS TRAVAUX EXÉCUTÉS À MONT-JOLI, (INSTITUT MAURICE LAMONTAGNE) ET À QUÉBEC (BASE DE QUÉBEC – 101, CHAMPLAIN ET PORT DE QUÉBEC)  
MODIFICATION 004**

Inclus dans la présente modification :

- Question et réponse 7
- Changement 4

---

**QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Question 7**

Si les options 1 et 2 ne se réalisent pas, et que l'envergure des travaux est par conséquent de moins de 8 millions de dollars pour chacun des deux sites, est-ce que la présence d'un agent de santé et sécurité sur place à temps plein sera tout de même obligatoire sur chaque site (Mont-Joli et Québec)?

**Réponse :** Si un agent de santé et sécurité est requis, que les options 1 et 2 soient exercées ou non, il sera mandaté et payé par TPSGC.

**Question 8 :**

Dans la Modification 002, vous avez fourni les fiches projets pour les 2 sites. Les fiches fournis pour la Base de Québec ne semble pas coïncider avec la liste de projets initiale :

Projets manquants : 289, 302, 590, 288, 291, 581, 306

Projets avec fiche mais pas dans la portée des travaux : 287

Pour éviter les ambiguïtés, est-ce possible de clarifier? Si certaines fiches sont manquantes, vous pouvez simplement le mentionner.

**Réponse :** Les fiches de projet manquantes pour les projets 289, 302, 590, 288, 291, 581 et 306 seront fournies après l'octroi du contrat. La définition des besoins et des travaux de ces projets est toujours en préparation. De plus, ne pas considérer la fiche du projet 287. Ce projet n'est pas inclus dans la liste de projets de l'entrepreneur.

---

**Changement 4 – Annexe "B" – Base de paiement**

SUPPRIMER : L'Annexe "B" – Base de Paiement – dans son intégralité.

INSÉRER : L'Annexe "B" – Base de Paiement – joint à la fin du présent document.

---

**\*\*\* Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées \*\*\***

**ANNEXE "B" – BASE DE PAIEMENT**

**OFFRE**

Le soumissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter et de terminer les travaux du projet susmentionné, conformément aux documents d'invitation à soumissionner pour le **MONTANT DE PROPOSITION TOTAL** pour chacun des travaux.

**1 - MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - CONTRAT DE BASE**

Item	Description	Montant Taxes non-incluses																								
1.1	<b>Coûts de construction estimatifs:</b> IML : 5 864 000 \$ (taxes en sus) Base Québec : 3 653 000 \$ (taxes en sus) Total : → → → → → → → → → →	<b>9 517 000 \$</b>																								
1.2	<b>Honoraires</b> Tarif fixe (prix ferme) pour l'administration du projet et l'exécution des services requis (SR)	_____ \$																								
1.3	<b>Honoraires</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfices) pour les Surintendants <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X × Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Surintendant IML - pendant les heures normales de travail</td> <td style="text-align: center;">235</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td>Surintendant IML - en dehors des heures normales de travail</td> <td style="text-align: center;">120</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td>Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail</td> <td style="text-align: center;">235</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td>Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail</td> <td style="text-align: center;">90</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: center;">→ → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)	Surintendant IML - pendant les heures normales de travail	235	\$	\$	Surintendant IML - en dehors des heures normales de travail	120	\$	\$	Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail	235	\$	\$	Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail	90	\$	\$	<b>Total</b>			→ → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)																							
Surintendant IML - pendant les heures normales de travail	235	\$	\$																							
Surintendant IML - en dehors des heures normales de travail	120	\$	\$																							
Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail	235	\$	\$																							
Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail	90	\$	\$																							
<b>Total</b>			→ → →																							
1.4	<b>Honoraires</b> Tarif proportionnel de construction : _____ % x 9 517 000 \$ = → → → → → → → → →	_____ \$																								
1.5	<b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfices) pour le personnel supplémentaire requis <b>pendant les heures normales de travail</b> <table border="1" style="width: 100%; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X × Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de projets</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en coûts</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td style="text-align: center;">\$</td> <td style="text-align: center;">\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: right;"><b>Total</b></td> <td style="text-align: center;">→ → → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)	Chargé de projets	30	\$	\$	Spécialiste en coûts	10	\$	\$	Contremaître	30	\$	\$	<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$				
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)																							
Chargé de projets	30	\$	\$																							
Spécialiste en coûts	10	\$	\$																							
Contremaître	30	\$	\$																							
<b>Total</b>			→ → → →																							

1.6	<b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfices) pour le personnel supplémentaire requis <b>en dehors des heures normales de travail.</b>				
	<b>Catégorie de personnel</b>	<b># de jours estimatifs (X)</b>	<b>Tarif journalier ferme (Y)</b>		<b>Prix calculé (X x Y)</b>
	Chargé de projets	20	\$		\$
	Spécialiste en coûts	0	\$		\$
	Contremaître	20	\$		\$
<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$	
1.7	<b>MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - CONTRAT DE BASE</b> Somme des éléments 1.1 à 1.6			_____ \$	

**2 - MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - OPTION 1 (IML)**

(Rénovation des espaces de laboratoire et remplacement des hottes à l'institut Maurice Lamontagne) (travaux optionnels)

Item	Description	Montant Taxes non-incluses			
2.1	<b>Coûts de construction estimatifs:</b> Option 1 (IML) : → → → → → → → → →	<b>3 500 000 \$</b>			
2.2	<b>Honoraires</b> Tarif fixe (prix ferme) pour l'administration du projet et l'exécution des services requis (SR)	_____ \$			
2.3	<b>Honoraires</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfices) pour les Surintendants				
	<b>Catégorie de personnel</b>	<b># de jours estimatifs (X)</b>	<b>Tarif journalier ferme (Y)</b>		<b>Prix calculé (X x Y)</b>
	Surintendant IML - pendant les heures normales de travail	160	\$		\$
	Surintendant IML - en dehors des heures normales de travail	120	\$		\$
	<b>Total</b>				→ → →
2.4	<b>Honoraires</b> Tarif proportionnel de construction :  _____ % x 3 500 000 \$ = → → → → → → →	_____ \$			

2.5	<p><b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfiques) pour le personnel supplémentaire requis <b>pendant les heures normales de travail</b></p> <table border="1" data-bbox="188 344 1166 617"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X × Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de projets</td> <td>15</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en coûts</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td>15</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Total</b></td> <td>→ → → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)	Chargé de projets	15	\$	\$	Spécialiste en coûts	5	\$	\$	Contremaître	15	\$	\$	<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)																			
Chargé de projets	15	\$	\$																			
Spécialiste en coûts	5	\$	\$																			
Contremaître	15	\$	\$																			
<b>Total</b>			→ → → →																			
2.6	<p><b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfiques) pour le personnel supplémentaire requis <b>en dehors des heures normales de travail.</b></p> <table border="1" data-bbox="188 766 1166 1039"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X × Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de projets</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en coûts</td> <td>0</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Total</b></td> <td>→ → → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)	Chargé de projets	5	\$	\$	Spécialiste en coûts	0	\$	\$	Contremaître	5	\$	\$	<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)																			
Chargé de projets	5	\$	\$																			
Spécialiste en coûts	0	\$	\$																			
Contremaître	5	\$	\$																			
<b>Total</b>			→ → → →																			
2.7	<p><b>MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - OPTION 1 (IML)</b> <b>Somme des éléments 2.1 à 2.6</b></p>	_____ \$																				

**3 - MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - OPTION 2 (BQ)**

(Aménagement 2.0 bâtiment 900 et décentralisation du système de chauffage Base de Québec) (travaux optionnels)

Item	Description	Montant Taxes non-incluses																
3.1	<p><b>Coûts de construction estimatifs:</b> Option 2 (BQ) : → → → → → → → → →</p>	4 100 000 \$																
3.2	<p><b>Honoraires</b> Tarif fixe (prix ferme) pour l'administration du projet et l'exécution des services requis (SR)</p>	_____ \$																
3.3	<p><b>Honoraires</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfiques) pour les Surintendants</p> <table border="1" data-bbox="188 1623 1166 1896"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X × Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail</td> <td>160</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail</td> <td>90</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Total</b></td> <td>→ → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)	Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail	160	\$	\$	Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail	90	\$	\$	<b>Total</b>			→ → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X × Y)															
Surintendant Base Québec - pendant les heures normales de travail	160	\$	\$															
Surintendant Base Québec - en dehors des heures normales de travail	90	\$	\$															
<b>Total</b>			→ → →															

3.4	<b>Honoraires</b> Tarif proportionnel de construction : _____ % x 4 100 000 \$ = → → → → → → →	_____ \$																				
3.5	<b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfiques) pour le personnel supplémentaire requis <b>pendant les heures normales de travail</b>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X x Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de projets</td> <td>15</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en coûts</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td>15</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Total</b></td> <td>→ → → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X x Y)	Chargé de projets	15	\$	\$	Spécialiste en coûts	5	\$	\$	Contremaître	15	\$	\$	<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X x Y)																			
Chargé de projets	15	\$	\$																			
Spécialiste en coûts	5	\$	\$																			
Contremaître	15	\$	\$																			
<b>Total</b>			→ → → →																			
3.6	<b>Personnel supplémentaire</b> Tarifs journaliers fermes (y compris les coûts salariaux, les frais fixes et les bénéfiques) pour le personnel supplémentaire requis <b>en dehors des heures normales de travail.</b>																					
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catégorie de personnel</th> <th># de jours estimatifs (X)</th> <th>Tarif journalier ferme (Y)</th> <th>Prix calculé (X x Y)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chargé de projets</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en coûts</td> <td>0</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td>Contremaître</td> <td>5</td> <td>\$</td> <td>\$</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Total</b></td> <td>→ → → →</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X x Y)	Chargé de projets	5	\$	\$	Spécialiste en coûts	0	\$	\$	Contremaître	5	\$	\$	<b>Total</b>			→ → → →	_____ \$
Catégorie de personnel	# de jours estimatifs (X)	Tarif journalier ferme (Y)	Prix calculé (X x Y)																			
Chargé de projets	5	\$	\$																			
Spécialiste en coûts	0	\$	\$																			
Contremaître	5	\$	\$																			
<b>Total</b>			→ → → →																			
3.7	<b>MONTANT DE PROPOSITION TOTAL - OPTION 2 (BQ)</b> Somme des éléments 3.1 à 3.6	_____ \$																				

**4 - MONTANT DE PROPOSITION TOTAL**

Item	Description	Montant Taxes non-incluses
4.1	<b>MONTANT DE PROPOSITION TOTAL</b> Somme des éléments 1.7, 2.7 et 3.7	_____ \$

**NOTES:**

1. Les quantités et les catégories de personnel présentées aux éléments 1.3, 1.5, 1.6, 2.3, 2.5, 2.6, 3.3, 3.5 et 3.6 ci-dessus sont fournies aux fins d'évaluation seulement et ne doivent pas être interprétées par le soumissionnaire comme un engagement du Canada à faire appel aux services de quelque employé que ce soit pour quelque nombre de jours que ce soit.
2. Toute erreur d'addition ou de multiplication des montants ci-dessus sera corrigée par le Canada afin d'obtenir le montant total de la proposition.
3. Le Canada peut rejeter la soumission si les prix soumis ne reflètent pas raisonnablement les coûts associés à l'exécution de la partie des travaux associée à ce prix.

---

**Description des éléments contenus dans la base de paiement:**

**1. Honoraires**

**1.a) Tarif fixe pour l'administration du projet et l'exécution des services requis**

Le tarif fixe pour l'administration du projet et l'exécution des services requis sera payé selon l'avancement des services rendus. Ce paiement constituera le remboursement des services fournis par le personnel-clé de l'entrepreneur comme il est précisé en détail dans le cadre de référence (annexe A). **Tous les services requis énoncés dans le cadre de référence devront être inclus dans les honoraires fixes du contrat.**

**Le tarif fixe pour l'administration du projet et l'exécution des services requis exclut les services de surintendants. Le coût des services de surintendants est inclus à l'item 1.b) décrit ci-dessous.**

**Le surintendant devra obligatoirement être présent pendant la réalisation de tous les correctifs requis suite à l'identification de déficiences. Lorsque la présence du surintendant sera requise uniquement pour superviser la réalisation des correctifs, le coût du surintendant sera à la charge de l'entrepreneur.**

**Le tarif fixe comprend les éléments suivants :**

- 1) l'ensemble des coûts indirects, des coûts d'administration, des majorations et des profits découlant des activités du personnel-clé, notamment les frais de bureau courants comme les photocopies, les fournitures de bureau, les frais de taxi, le matériel informatique, Internet, les appels téléphoniques et les télécopies, les téléphones cellulaires, l'amortissement, le loyer, l'entretien des locaux à bureaux, le mobilier, les biens d'équipement et le stationnement. Remarque : Les coûts du bureau de chantier sont compris dans les coûts de construction (article 2.).
- 2) les coûts réels associés à toute personne à laquelle le chargé de projets fait appel pour fournir les services énoncés dans le cadre de référence, y compris les montants payés pour les salaires, les jours fériés, les congés payés, les cotisations d'assurance-chômage, les cotisations au régime d'indemnisation des accidentés du travail, le cas échéant, les cotisations au régime de pension, les jours de congé de maladie, les cotisations aux régimes d'assurance médicale et dentaire ainsi que tout autre avantage. Ces coûts ne concernent pas les employés contractuels des sous-traitants qui réaliseront les travaux de construction. Remarque : Les coûts du bureau de chantier sont compris dans les coûts de construction (article 2.).
- 3) les salaires, les avantages sociaux ou toute autre rémunération des directeurs, des cadres et du personnel de soutien du personnel-clé;
- 4) les frais de déplacement et d'hébergement engagés par le personnel-clé en lien avec les travaux pendant la durée du contrat;
- 5) tous les autres coûts qui peuvent être considérés comme des débours, sauf indication contraire;
- 6) toute partie des dépenses en capital du personnel-clé, y compris les intérêts sur le capital qui est utilisé dans le cadre des travaux, sauf indication contraire;
- 7) les coûts associés à l'ensemble du personnel du chantier ainsi qu'aux véhicules.
- 8) le coût des assurances responsabilité civile et assurance chantier.
- 9) Le coût du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux de l'entrepreneur.
- 10) les honoraires, les impositions, les permis, les coûts et les frais payés par les autorités compétentes du chantier (voir article SR18.6 du cadre de référence).

## 1.b) Tarifs journaliers fermes pour les Surintendants

L'entrepreneur sera remboursé pour les services de Surintendants conformément aux taux quotidiens fermes énoncés dans le formulaire ci haut.

## 1.c) Tarif proportionnel de construction

Le tarif proportionnel de construction comprend :

- a. le pourcentage de majoration du coût de construction de l'entrepreneur en ce qui concerne les coûts indirects, les profits et les coûts d'administration générale;
- b. tous les coûts dont le remboursement n'est pas indiqué aux articles *1.a) Tarif fixe, 1.b) Tarifs journaliers fermes pour le Surintendant, 2. Coûts de construction* et *3. Personnel supplémentaire* doivent être inclus dans le Tarif proportionnel de construction. Ces honoraires seront versés conformément à la CG5 - Modalités de paiement. La valeur du tarif proportionnel de construction pour la période de paiement sera déterminée selon le coût de construction pour les travaux réellement encouru pendant cette période.

## 2. Coûts de construction estimatifs

Les coûts de construction estimatifs seront remboursés conformément à la condition générale CG5 intitulée « Modalités de paiement » et comprennent:

- 1 - les coûts directs réels et raisonnables des contrats de sous-traitance;
- 2 - les coûts directs réels et raisonnables engagés par l'entrepreneur pour réaliser les travaux, comme il a été convenu précédemment par le Canada :
  - 1) les matériaux, les produits, les fournitures, l'équipement, les installations et les services temporaires qui sont utilisés dans le cadre des travaux faisant partie des travaux, y compris les coûts de préparation, de transport, de livraison, de manutention, de montage, d'installation, d'inspection, de protection et d'enlèvement lorsque nécessaire;
  - 2) les outils, la machinerie et l'équipement, y compris les coûts de préparation, de livraison, de manutention, de montage, d'installation, d'inspection, de protection, de réparation, d'entretien, de fonctionnement, de remplacement, de démontage, d'enlèvement et de transport;
  - 3) les dessins techniques, les dessins d'ouvrage fini, les manuels de fonctionnement et d'entretien et tous les autres documents qui doivent être fournis avant l'obtention du certificat d'achèvement substantiel, ainsi que les activités de mise en service;
  - 4) les services indépendants d'inspection et de mise à l'essai autres que ceux précisés dans les documents de construction;
  - 5) le bureau de chantier et tout l'équipement nécessaire à son utilisation (le mobilier, les fournitures de bureau, le matériel informatique, Internet, les appels téléphoniques et les télécopies, les téléphones cellulaires, l'entretien du bureau de chantier, etc.);
- 6) enceintes temporaires;
- 7) les toilettes sur le chantier;
- 8) les articles divers liés à la santé et à la sécurité des visiteurs (casques de protection, bottes, gants, lunettes de sécurité, masques, etc.);



- 
- 9) la signalisation bilingue sur le chantier;
  - 10) les coûts des services publics, le cas échéant;
  - 11) le coût des mesures et des exigences de sécurité;
  - 12) le matériel de nettoyage, les outils à main et les biens non durables;
  - 13) les photos du chantier;
  - 14) l'impression des documents de construction;
  - 15) l'enlèvement et l'élimination des déchets et des débris;
  - 16) le chauffage temporaire et le déneigement;
  - 17) les traitements, les salaires et les primes versés aux employés de l'entrepreneur, à la condition que ces employés soient effectivement affectés de manière appropriée aux travaux prévus au contrat (voir rappel ci-dessous).
  - 18) Le coût du cautionnement d'exécution et du cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux des sous-traitants si applicable.

**Rappel :**

L'entrepreneur ne peut faire appel à son propre personnel ou à celui d'une entité qui lui est liée juridiquement pour accomplir des travaux spécialisés, à moins qu'il n'ait reçu une autorisation spéciale du représentant du Ministère.

**3. Personnel supplémentaire**

L'entrepreneur doit inclure dans son tarif fixe suffisamment de personnel pour réaliser les travaux dans le délai prévu au point DDP2.4 – *Calendrier*.

Toutefois, si le Canada juge que l'accélération du processus justifie le recours à du personnel supplémentaire, il aura le droit de demander à l'entrepreneur de fournir ce personnel pour réaliser les travaux, ou une ou plusieurs parties de ceux-ci.

L'entrepreneur sera remboursé pour le personnel supplémentaire demandé par le Canada conformément aux taux quotidiens fermes (y compris les coûts salariaux, les coûts indirects et le profit) énoncés dans le formulaire de soumissions et d'acceptation pour les catégories de personnel déterminées ou conformément aux taux qui ont été négociés et convenus entre le Canada et l'entrepreneur pour le personnel qui n'a pas été prédéfini dans le formulaire de soumissions et d'acceptation.